

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 mars 2016

- 22 Legs de Madame Crémoux,
- 23 Projet éolien,
- 24 Projet Pouquet,
- 25 Carte communale : projet de Mathieu Lassudrie, demande de dérogation,
- 26 Convention avec le SDIS,
- 27 Remplacement du cuir battant de la grosse cloche de l'église,
- 28 Résultats de l'enquête éclairage public et ordures ménagères,
- 29 Intercommunalité,
- 30 Voirie 2013 : programme VC de Lacour,
- 31 Circuits courts : fournisseurs cantine scolaire,
- 32 Balades en Corrèze - été 2016,
- 33 Maison de santé,
- 34 Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille seize, le 08 mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2016.

Présents : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, COMBE, DUCROS, LASSUDRIE, FORETNEGRE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, TROYA, MAGNE, MOUSSINAT, BORDES FROIDFOND, DELPIROUX.

Absente: Mme Faillet Turon.

Procuration: Mme Faillet Turon à Mr Lassudrie.

Secrétaire de séance: Monsieur CHAUDIÈRES.

N° 2016 / 22
LEGS DE MADAME CRÉMOUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la liquidation de la succession de Madame Crémoux est en cours en l'étude de Maître Rivière, notaire à Saint Privat. Une demande d'estimation de la maison a été déposée auprès des services des domaines afin de connaître la valeur vénale du bien.

Le montant des avoirs bancaires s'établit comme suit :

Banque postale :	93345.53 €
Crédit Agricole :	244887.81 €
Total :	338233.34 €

Certains frais sont à déduire tels que les frais de séjour restant dus à l'EHPAD de Sornac, ainsi que les frais de notaire et d'avocat. Leur montant est estimé entre 5000 et 10000 €.

Monsieur le Maire précise que les effets personnels de Madame Crémoux (bijoux notamment) ont été déposés en mairie, ainsi que les vêtements et autres objets personnels qu'elle avait à l'EHPAD de Sornac. À ce sujet, il convient de définir à quel organisme la commune cèdera les effets réutilisables, comme le linge.

Mme Bordes rappelle que Mme Carlat Evelyne souhaite obtenir des photos et/ou des souvenirs de la défunte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire don des vêtements et du linge, soit à l'EHPAD de Saint Privat (la directrice sera contactée à ce sujet), soit à Emmaüs, la Croix rouge ou le secours catholique,
- Informe Madame Carlat qu'elle doit se mettre en rapport avec Monsieur le Maire afin d'obtenir les photos et objets désirés,
- Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de constituer une équipe au sein du Conseil Municipal, représentative des 3 groupes, afin de faire l'inventaire des biens dans la maison et prendre les premières mesures concernant le tri des objets à débarrasser et autres. Cette équipe sera constituée de Messieurs Sallard, Chaudières, Lapleau, Combe et Foretnègre et Mesdames Folch et Bordes. Rendez-vous est fixé au vendredi 18 mars 2016 à 9 heures (Madame Bordes précise qu'elle ne sera disponible que l'après-midi).

Enfin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réunir les responsables des associations de la commune afin de leur soumettre le projet de construction d'une salle multi activités à la mémoire de Madame Crémoux. Chaque association devra identifier ses besoins et faire des propositions dans le cadre de ce projet.

Monsieur le Maire signale qu'une visite a été organisée récemment à Cassaniouze 15, concernant une salle de ce type, construite par la Société Losberger, spécialisée dans la construction de bâtiments multi-activités.

Si le Conseil Municipal décide la réalisation de ce projet, une étude devra être engagée sur les aides possibles de l'État, la Région, le Département, etc... ainsi que sur le lieu d'implantation du bâtiment. Plusieurs propositions sont faites : ancien stade, ancien terrain Lapleau, site du terrain de tennis du stade.

Une réflexion est engagée sur le projet.

N° 2016 / 23 PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire présente le projet établi par la société EREA Ingénierie Sud-ouest, spécialisée dans le domaine de l'éolien et en environnement général avec une spécificité pour l'acoustique environnementale. Les communes de Saint Privat et Saint Cirgues la Loutre sont listées parmi les communes situées en zone favorable du schéma régional éolien limousin, validé en 2013. Le projet consiste en l'implantation d'un champ d'éoliennes en zone SRE, à cheval sur les 2 communes.

Le projet est tributaire de l'avis du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que les communes ne sont pas impliquées financièrement et les retombées économiques, fiscales, ainsi que les mesures d'accompagnement en faveur de celles-ci sont très importantes.

Les implantations sont validées avec les propriétaires et les exploitants agricoles, et il est prévu des compensations financières. Pour une finalisation du projet à l'été 2017, il faut réaliser des études écologiques et paysagères dès le printemps 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable sur le principe du projet,
- Autorise la Société EREA Ingénierie Sud-ouest à réaliser les études de faisabilité du projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Saint Privat.

N° 2016 / 24
PROJET POUQUET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Monsieur Pouquet concernant l'aménagement d'un lotissement sur le terrain cadastré AT 33 - 45 et 74, d'une superficie de 17323 m², acheté par la commune en 2012 à Monsieur Henri Lapeau.

Monsieur Pouquet souhaiterait réaliser la vente sur plans de 4 pavillons clés en main. Dès que les engagements d'achat seraient finalisés, Monsieur Pouquet rachèterait à la commune l'intégralité du bien, réaliserait la construction des 4 pavillons et engagerait les travaux d'aménagement de 13 lots destinés à la vente.

Monsieur le Maire précise que le projet ne pourra aboutir que si Monsieur Pouquet parvient à réaliser la vente sur plans des 4 pavillons. Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur le projet et donc sur la vente du terrain à Monsieur Pouquet.

Plusieurs remarques sont faites :

- Monsieur Foretnègre explique qu'il est contre le projet car le choix de ce terrain pour l'implantation de la future salle multi-activités serait pour lui la meilleure solution. Par ailleurs, la réglementation ne permet pas le busage du ruisseau et rend le projet non réalisable en l'état.
- Monsieur Aubreyrie fait remarquer qu'il serait peut être judicieux de réserver des emplacements pour des places de parking, dans l'éventualité de la construction de la future salle multi activités sur le terrain voisin (soit sur 2 emplacements délimités par la rive gauche des 2 ruisseaux de la Gourgue et de la Gane, soit en bordure de rue).
- Monsieur Ducros indique que la commune a tout intérêt à ce que le projet voit le jour et qu'il serait vraiment dommageable de s'y opposer.
- Messieurs Lapeau et Chaudières soulignent que la commune ne prend aucun risque en approuvant le projet car les moyens financiers ne nous permettent pas d'envisager un tel programme. D'autre part, les retombées économiques et fiscales générées par la réalisation de cette opération ne seraient pas négligeables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Procède au vote à mains levées :**

Votants :	15
Favorables au projet :	12
Contre le projet :	2
Abstention :	1

- **Approuve, par 12 voix, le projet présenté par Mr POUQUET et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document autorisant la réalisation de l'opération.**

N° 2016 / 25
CARTE COMMUNALE - PROJET MATHIEU LASSUDRIE
DEMANDE DE DÉROGATION

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Mathieu Lassudrie avait émis le souhait de construire sa maison sur un terrain situé rue de Redenat, à proximité de la propriété de ses parents. Or, la parcelle a été classée en zone non constructible lors de la révision de la carte communale.

Monsieur Fradier de la DDT s'est rendu en mairie à la demande des élus afin d'informer sur les possibilités de révision de la carte communale. Il en ressort qu'à ce jour, aucune dérogation n'est possible. Il convient donc d'attendre la mise en place de la nouvelle organisation du territoire

qui permet aux communautés de communes de prendre la compétence urbanisme. Par le biais du PLUI, le zonage pourrait être révisé et Monsieur Mathieu Lassudrie pourrait solliciter le classement en zone constructible de la parcelle qui l'intéresse.

N° 2016 / 26
CONVENTION AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à établir entre le SDIS et la commune de Saint Privat, concernant les modalités de la mise à disposition des sapeurs-pompiers volontaires et formalisant les droits et obligations de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de convention,**
- **Souhaite, dans la mesure du possible, que les 2 agents ne soient pas appelés sur les mêmes interventions afin de limiter les perturbations du fonctionnement du service technique,**
- **Exige que toutes les sorties soient signalées en mairie ou à l'adjoint délégué (heures de départ et heures de retour),**
- **Sollicite le versement à la commune des indemnités prévues à l'article 11 de la loi 96-370 modifiée, en cas de maintien durant l'absence de la rémunération et des avantages y afférents,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS et les 2 sapeurs-pompiers employés par la commune.**

N° 2016 / 27
REPLACEMENT DU CUIR BATTANT DE LA GROSSE CLOCHE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de 216.00 € TTC établi par la SAS CESSAC à Ussac, pour le remplacement de la protection des cuirs du battant sur la grosse cloche de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le devis de la SAS CESSAC s'élevant à 216.00 € TTC,**
- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61522 du budget principal.**

N° 2016 / 28
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 175 réponses ont été retournées en Mairie, ce qui constitue une participation significative et un réel intérêt des habitants de la commune pour ces 2 services qui ont une incidence sur notre vie de tous les jours.

- **Concernant l'éclairage public :**

Sur les 175 réponses :

- 145 souhaitent que l'éclairage public soit éteint une partie de la nuit (83 %),

- 30 souhaitent conserver l'éclairage public allumé toute la nuit (17 %).

Au vu de ce résultat le Conseil Municipal décide de s'orienter vers cette proposition d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Cette solution nécessitant des aménagements techniques sur certaines parties du réseau, il est décidé d'engager les consultations nécessaires à la mise en place de cette mesure.

- **Concernant les ordures ménagères :**

Sur les 175 réponses :

- 108 souhaitent que les ordures ménagères soient collectées par nos services municipaux (62 %),
- 67 souhaitent que cette collecte soit réalisée par le SICRA (38 %).

Au vu de ce résultat, plus partagé, et dans la perspective des regroupements de communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 et du transfert des compétences, le Conseil Municipal décide d'attendre la nouvelle organisation concernant la mise en place de ce service, pour envisager la meilleure solution à retenir dans l'intérêt de la commune et de ses contribuables.

N° 2016 / 29
INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CDCI a validé la carte des nouvelles intercommunalités de la Corrèze. Le département de la Corrèze compte actuellement 18 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération (Tulle et Brive), ce sont des EPCI. La loi NOTRe veut simplifier la carte intercommunale et réduire drastiquement le nombre d'entités. La CDCI a fixé la nouvelle carte à 9 dont 2 agglos (Tulle et Brive). Quelques changements notables par rapport à la première carte présentée en octobre dernier qui comportait alors seulement 7 regroupements de communes. Les 6 communautés actuelles du sud du département, dont nous faisons partie qui devaient fusionner en une vont faire bande 3 par 3 :

- Le sud Corrèze : qui comprend le pays de Beynat, les villages du midi corrézien et le sud corrézien auxquels s'ajoute Altillac, soit 13030 habitants,
- Le pays d'Argentat : qui comprend 31 communes et 11878 habitants, les communautés de communes d'Argentat, de Mercoeur et de Saint Privat. Il laisse Altillac au sud Corrèze, mais accueille Saint Bazile de la Roche.

La nouvelle carte prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

N° 2016 / 30
VOIRIE 2016 : PROGRAMME VC DE LACOUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation établie au titre du programme VC de Lacour :

- Revêtement tri couche : 26450.00 € HT soit 31740.00 € TTC
- Revêtement enrobé : 35250.00 € HT soit 42300.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant à l'unanimité, que l'état de dégradation de la VC de Lacour justifie la mise en œuvre de travaux urgents :

➤ **Décide de réaliser les travaux,**

- Retient la solution « enrobé », s'élevant à 35250.00 € HT soit 42300.00 € TTC,
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département de 10000 € (soit 25000x40%),
- Vote le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	35250.00 €
Subvention du Département	10000.00 €
Fonds propres et/ou emprunt	25250.00 €
TVA	7050.00 €
Total TTC	42300.00 €
- fixe la date de réalisation des travaux à l'automne 2016,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté attributif de subvention.

N° 2016 / 31
CIRCUITS COURTS : FOURNITURES CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chambre d'Agriculture de la Corrèze accompagne les initiatives de circuits courts entre producteurs et consommateurs, et à ce titre, souhaite rencontrer un responsable de la cantine scolaire. Véritable repère pour les consommateurs, les marques garantissent l'origine fermière des produits grâce à leur démarche qualité et offrent aux agriculteurs l'opportunité de diversifier leurs débouchés.

Le Conseil Municipal désigne Madame Folch comme responsable du projet. Une réunion est organisée le 23 mars 2016 à 10 heures 30 à la cantine scolaire avec un responsable de la chambre d'Agriculture.

N° 2016 / 32
BALADES EN CORRÈZE - ÉTÉ 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Privat a été retenue pour un circuit de promenade commun avec la commune de Darazac, dans le cadre du programme « balades en Corrèze 2016 ». Il convient d'organiser un parcours non balisé de 8 à 10 kms, n'empruntant pas ou peu de route, commun aux deux communes.

Les communes s'engagent à :

- Offrir un café au moment de l'inscription des participants,
- Prévoir un point de ravitaillement à mi-parcours (eau, gâteaux secs, autres),
- Prévoir un accompagnement et un vin d'honneur à l'arrivée.

Madame Girin, gestionnaire du dossier, pilote du programme « balades en Corrèze » au Conseil Départemental de la Corrèze, a fixé un rendez-vous le 23 mars 2016 à 10 heures à la communauté de communes de Saint Privat.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sonia Troya, comme responsable du projet et suggère d'y associer l'équipe des marcheurs de Saint Privat.

N° 2016 / 33
MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du projet « maison de santé », initié par la communauté de communes du canton de Saint Privat. La réunion de lancement de l'étude de

faisabilité confiée au cabinet d'études Hippocrate développement, spécialisé dans l'organisation de la santé et du médico-social, s'est tenue le 03 mars 2016.

L'objectif de la maison de santé étant d'organiser une continuité de soins pour apporter une réponse adaptée aux patients et aux professionnels de santé, via un secrétariat, une permanence médicale et infirmière, une prise en charge des demandes de soins non programmés. Un regroupement professionnel est la seule réponse à la problématique de l'isolement professionnel.

L'organisation d'une consultation des acteurs est le préalable à toute démarche.

Il est donc prévu un état des lieux et la définition des besoins. Tous les professionnels de santé sont concernés : médecins, kinés, infirmières, pharmaciens, ambulanciers, ainsi que le SSIAD, l'instance de gérontologie, l'EHPAD, la MAS, etc...

Un projet de santé sera alors établi. L'aspect financier ne sera étudié qu'en 2^{ème} étape.

N° 2016 / 34 AFFAIRES DIVERSES

✚ Madame Moussinat signale une plainte de parent d'élève dont l'enfant scolarisée en maternelle n'a pas été mise dans le car de ramassage alors que la famille avait fait le nécessaire auprès de l'école. Le Conseil Municipal décide d'organiser une réunion avec l'ensemble des intervenants : enseignants, personnel, parents d'élèves, transporteur, etc... afin de rappeler les consignes que chacun doit respecter.

✚ Madame Delpiroux souhaite savoir si la commune avait autorisé les services municipaux à débarrasser des encombrants au moyen du camion, chez Madame Moisan rue du stade. Monsieur le Maire indique que oui, la commune intervient lorsque les particuliers n'ont pas la possibilité de le faire eux-mêmes.

✚ Monsieur Lapleau demande si la remorque-frigo peut être louée à des particuliers. Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal n'a pas souhaité étendre la location du matériel aux particuliers. Celle-ci est réservée uniquement aux associations.

✚ Ordures ménagères : le Conseil Municipal décide de publier un article dans la presse pour rappeler que l'utilisation des containers à ordures ménagères installés sur le territoire de la commune de Saint Privat est réservée exclusivement aux habitants et contribuables de la commune.

✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Sentène Poitevin, scolarisée en BTSA au lycée Roc fleuri à Ruffec (Charentes), effectue un stage de formation en milieu professionnel dans le cadre d'un projet de sentiers de randonnée, sur les périodes du 08 février au 19 février 2016, du 11 avril au 22 avril 2016, du 30 mai au 1^{er} juillet 2016, du 21 novembre au 02 décembre 2016 et du 20 février au 24 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.

